

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2024



Dans ce numéro :

Boutique "Art et Loisirs"

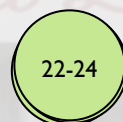


Edito



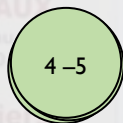
10-15

Environnement



22-24

Associations



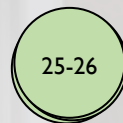
4-5

Retour sur 2023



16-17

Zoom :
nos producteurs



25-26

Etat civil - Pêle-Mêle



6-7

Tarifs municipaux



18-21

Cadre de vie



27

Page de l'opposition



8-9

Elan : Pacte fiscal et
financier



Mémo



Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 – 8h50	15h50 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h50	11h40 – 12h45

Horaires du secrétariat de mairie

Lun au ven:

8h45-12h00

Lun, mer, ven :

14h00 - 18h00

**1^{er} et 3^{ème} samedis
du mois**

9 h - 12h00

Téléphone mairie

05 55 75 81 01

mail

contact@saintjouvent.com

Site internet

www.saintjouvent.com/

page Facebook :

[www.facebook.com/
StJouvent](http://www.facebook.com/StJouvent)

En cas d'urgence

06 71 25 25 82



Ecole Maternelle : 05 55 75 61 14

Ecole Élémentaire : 05 55 75 62 85

ce.0870367b@ac-limoges.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00* - 12h10	13h30* - 15h50
Mercredi	9h00* - 11h40	-

*accueil 10 min avant.



ALSH 2 Saint-Jouvent :

les mercredis de 11h45 à 19h00

Contact : 05 55 53 68 79 ou 06 42 67 24 76



RAM les petits moussaillons

1, rue Traversière, 87140 Nantiat

Marlène BUREAU :

06 79 78 36 74

ram@elan87.fr

Bulletin municipal janvier 2024

Directrice de la publication : Jany-Claude SOLIS, maire

Réalisation et conception : Christelle DUBLANCHE,

Commission démocratie locale

Impression : G.D.S.

Édité à 850 exemplaires

Distribution : Elus de la Majorité

EDITO



Jouventiens, Jouventiennes, chers concitoyens

Au nom de toute l'équipe municipale, j'ai le plaisir de m'adresser à chacune et à chacun une bonne année 2024 !

Les médias et la presse ne cessent de nous rappeler les drames subis et les difficultés vécues durant l'année 2023, aussi je préfère voir le verre à moitié plein et vous rappeler des événements joyeux survenus en 2023 comme les premières images époustouflantes produites par le télescope Européen Euclide lancé en juillet qui ont révélé une nébuleuse ressemblant à une tête de cheval, des galaxies lointaines jamais vues auparavant, des avancées prometteuses sur la maladie de Parkinson, des espèces animales, antilopes saïgas, rhinocéros, phoques moines ou écureuils plantains dont la population réaugmente, une baisse sensible de la déforestation en Amazonie, le fonds pour les pertes et dommages mis en place à la COP28 qui a vocation à compenser les dégâts causés par les catastrophes ou les pertes irréversibles liées au changement climatique dans les pays les plus vulnérables.

Au niveau local, en 2023, nous avons pu, grâce à l'appui de la Communauté de communes ELAN, ouvrir une annexe pour l'accueil de loisirs des enfants les mercredis des périodes scolaires, le garage Masson a trouvé sa clientèle et fonctionne bien. Nous avons démarré les travaux de réhabilitation des anciens ateliers et proposé,

avec l'aide des associations, des animations toute l'année y compris cet été. Notons aussi la boulangerie reprise par M. et Mme CHAABANE qui proposent des pains et pâtisseries de qualité et la boutique d'artisanat qui s'est installée sur la place de l'église. Ces commerces, associés au bar-restaurant Le Saint-Jouvent, redonnent de l'animation au quotidien à notre centre-bourg, en créant autant d'occasions de se rencontrer et d'échanger les uns, les autres.

Pour 2024, je vous adresse :

- des vœux de bonne santé d'abord tant elle est essentielle, des vœux de réussite et d'épanouissement dans vos vies personnelle et professionnelle,
- des vœux de bons moments partagés, dans le cadre de nos traditionnelles manifestations populaires, dans le service rendu aux publics par les agents de notre collectivité à qui je rends hommage,
- des vœux de plénitude et de réussite aux nombreux bénévoles qui font vivre les associations Jouventiennes, des associations pour lesquelles notre soutien reste sans faille, car elles contribuent largement dans tous les domaines à notre qualité de vie,
- des vœux pour les acteurs de tous les secteurs de l'économie et du tourisme de notre territoire afin que leur développement puisse offrir au plus grand nombre la chance de trouver un emploi,
- des vœux pour toutes celles et

tous ceux qui, dans le sanitaire et le médico-social, donnent beaucoup dans un contexte de pénurie de médecins et de professionnels,

- des vœux pour les enseignants, les acteurs de la vie scolaire (agents communaux et animateurs de TAP) qui rendent notre école si attrayante,
- des vœux citoyens où nous retrouverons le sens du bien commun, le respect de chacune et de chacun dans ses convictions, ses pratiques et ses choix de vie, dès lors que cette liberté n'empiète pas sur celle d'autrui. Le vivre-ensemble dans la richesse et le respect de nos différences.
- des vœux d'optimisme où chacune et chacun puisse voir la qualité plus que le défaut, la réussite plus que l'échec et où relativiser permet encore d'espérer et d'avancer vers une année 2024 sereine et efficace.
- des vœux pour une année 2024 plus démocratique, pacifique et tolérante. Comme le disait Voltaire : "La discorde est le plus grand mal du genre humain et la tolérance en est le seul remède».

Bonne année à vous, belle année à Saint-Jouvent,

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS

Retour sur 2023



SCM Pose primée au Trophée des entreprises de la Haute-Vienne

Le prix coup de coeur du public a été attribué à l'entreprise SCM Pose, le 7 décembre lors d'une soirée organisée au zénith pour l'édition 2023 des Trophées des entreprises de la Haute-Vienne. 15 entreprises concourraient pour cette édition. SCM Pose, située au 3 Croix Sénamaud, est spécialisée dans les travaux de menuiserie et de couverture et emploie actuellement 15 personnes. Son dirigeant est Jérôme Prévôt, il a créé l'entreprise avec 4 autres collaborateurs.

D'après
www.lepopulaire.fr, 07/12/2023

Le marché de Noël

Dimanche 3 décembre était le jour du marché de Noël à Saint-Jouvent. Les commerçants étaient nombreux. Les habitants de la commune et des alentours étaient au rendez-vous et ont pu faire quelques courses ou passer commande de produits de qualité pour les fêtes de fin d'année. Les parents d'élèves tenaient un stand où étaient proposés vin chaud et diverses décorations de Noël. Vers 11h00, le Père Noël était de passage avec son cheval et sa calèche remplie de friandises pour les nombreux enfants présents, ravis de cet événement. Merci à



Gérard Doudet et au Père Noël pour les balades en calèche.

Un Jouventien à l'honneur

Champion de père en fils ! Félicitations à Nicolas Grand, champion de France 2023 dans la catégorie super cross camion, la plus difficile des catégories camion-cross. Déjà champion de France en 2016, il suit les traces de son père, Pascal Grand, détenteur de deux titres de champion de France. C'est en présence des sponsors et d'amis que Nicolas Grand a célébré sa victoire dernièrement à la salle des fêtes de Saint-Jouvent.



Source : *Le Populaire* 02/12/2023

Le nouveau Conseil Municipal des enfants au travail



Le nouveau conseil municipal des enfants a été investi, vendredi 20 octobre, à Saint-Jouvent. 11 enfants sur les 15 candidats devaient être élus mais trois enfants du CE2 ayant obtenu le même nombre de votes, ce sont finalement 12 enfants qui ont été retenus pour cette deuxième édition du Conseil Municipal des Enfants (CME).

La maire, Jany-Claude SOLIS, accompagnée de Christelle DUBLANCHE, élue en charge de l'implication citoyenne, et de Sandrine REDON, professeure des écoles et animatrice du CME a félicité les enfants pour leur engagement.

Amandine, Gabin, Johann, Julian, Léa, Levannah, Lucie, Malo, Malick, Mila, Nolan et Samuel ont reçu chacun leur écharpe tricolore et un sac contenant un carnet et un stylo, pour prendre des notes lors des réunions de conseils municipaux. Ils ont élu leur nouveau maire, Amandine qui a succédé à sa sœur Mélanie tandis que Nolan a été élu adjoint.



Tous ont endossé leur mission avec sérieux, en participant à la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts, à la plantation de l'arbre des naissances 2022, le 25 novembre à l'arboretum. Ils ont aussi participé le 9 décembre à leur premier conseil municipal et étaient présents le 6 janvier 2024 aux vœux de la municipalité.



A noter :

Les tarifs liés au périscolaire, cantine et garderie, sont calés sur l'année scolaire. Ils seront donc révisés avant l'été pour application en septembre 2024.

Périscolaires		
Restaurant scolaire	Quotient inférieur à 1000 €	1,00 €
	Quotient compris entre 1000 et 1500 €	2,85 €
	Quotient supérieur à 1500 €	3,20 €
	Repas enfant occasionnel	3,50 €
	Repas adulte	6,00 €
	Repas agent	3,20 €
TAP	Tarif annuel par enfant	27,00 €
Garderie	<u>Forfait bimestriel pour le matin et le soir :</u>	
	1 enfant	75 €
	2 enfants	145 €
	3 enfants et plus	197 €
	<u>Forfait bimestriel pour le matin ou le soir :</u>	
	1 enfant	59 €
	2 enfants	114 €
	3 enfants et plus	155 €
	<u>Tarif occasionnel</u> la séance 1/2journée	
Cimetière et Columbarium		
Cimetière	Concession perpétuelle le m ²	720,00 €
	Concession cinquantenaire* le m ²	218,00 €
	Concession trentenaire * le m ² *renouvelable	120,00 €
Columbarium	<u>Cavurne concession renouvelable d'une durée de 15 ans :</u>	
	En saillie 3 places	430,00 €
	Enterrée 3 places	230,00 €
Marché mensuel		
Le mètre linéaire	Occasionnel	1,10 €
	Abonnement	0,90 €
Option branchement	Par marché	2,20 €
	Pour six mois	12,00 €
Occupation du domaine public		
	Location annuelle	65,00 €
Animations culturelles		
	Enfants jusqu'à 12 ans	Gratuit
	Adolescents 13 -18 ans	3,00 €
	Adultes	6,00 €
Broyage branches		
Location broyeur	La journée	33,00 €
	Le week-end	55,00 €
	Caution	1 000,00 €
Par le personnel communal	Prix / h (la personne doit amener les branches sur rendez-vous à l'atelier)	33,00 €
Entrée Charretière		
	Le mètre linéaire, travaux et fourniture comprises, (tube et tête de sécurité posés dans le sens de la circulation)	100,00 €

Location salle polyvalente			
Associations communales	Vin d'honneur le vendredi, samedi ou dimanche	120,00 €	
	Vin d'honneur le lundi, mardi, mercredi, jeudi	80,00 €	
	Week-end complet	175,00 €	
	1 gratuité / an incluant un public et un programme et après la gratuité		
	<u>2 associations se partageant la location :</u>		
	Samedi (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	125,00 €	
	Dimanche (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	125,00 €	
Associations intercommunales ELAN	Vin d'honneur le vendredi, samedi ou dimanche	130,00 €	
	Vin d'honneur le lundi, mardi, mercredi, jeudi	80,00 €	
	Week-end complet	180,00 €	
	<u>2 associations se partageant la location :</u>		
	Samedi (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	130,00 €	
	Dimanche (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	130,00 €	
Autres associations	Vin d'honneur le vendredi, samedi ou dimanche	240,00 €	
	Vin d'honneur le lundi, mardi, mercredi, jeudi	80,00 €	
	Week-end complet	320,00 €	
	<u>2 associations se partageant la location :</u>		
	Samedi (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	170,00 €	
	Dimanche (2 ^{ème} à 5 ^{ème} manifestation maximum)	170,00 €	
Particulier habitant la commune	Vin d'honneur	120,00 €	
	Week-end complet	300,00 €	
Particulier n'habitant pas la commune	Vin d'honneur	300,00 €	
	Week-end complet	600,00 €	
Professionnels de la commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	550,00 €	
Professionnels hors commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	880,00 €	
Divers	Couverts de base	1,00 €	
	sono	40,00 €	
	Caution	1 000,00 €	
Mise à disposition			
Chapiteau	Association	0,00 €	
	Commerçant	80,00 €	
	Caution	220,00 €	
Table	Mise à disposition Jouventiens ou association	0,00 €	
	Caution association	0,00 €	
	Caution particulier	40,00 €	
Banc	Mise à disposition Jouventiens ou association	0,00 €	
	Caution association	0,00 €	
	Caution particulier	20,00 €	

L'équipe municipale a établi ces tarifs en tenant compte du niveau d'inflation.

Pacte fiscal et financier : le difficile tournant de la rigueur

Depuis sa création, notre Communauté de Communes ELAN a eu une capacité d'autofinancement négative sur 5 exercices consécutifs. Cela signifie qu'une partie du capital des emprunts et les travaux d'investissement ne sont financés que par des nouveaux emprunts. La croissance de la dette a été de 11% /an sur la période de contrôle de la Chambre Régionale des comptes (2017-2022).

Le cabinet Klopfer a été mandaté par la Communauté de communes ELAN depuis l'été 2023, pour analyser les causes de cette situation et proposer des solutions en toute transparence.

Plusieurs réunions, des échanges directs avec les communes, plusieurs aller-retours et modifications ont conduit au vote le 21 décembre d'un pacte fiscal et financier.

Chaque commune devra, lors d'un prochain Conseil Municipal, accepter les termes de ce pacte.

Un vote favorable de chaque commune est indispensable.



Pourquoi en est-on là ?

Ce n'est pas un problème conjoncturel mais structurel :

- les transferts de charge ont été faits à l'avantage des communes : ELAN perd ainsi chaque année 857 000 € sur son budget principal,
- les dépenses liées aux compétences de l'ex-communauté de communes AGD n'ont pas été réduites alors que les départs de Couzeix et de Chaptelat ont fait perdre 65% des recettes,
- les dépenses de personnel progressent plus vite que la moyenne, souvent au gré du transfert des compétences,
- les budgets annexes d'assainissement et des ordures ménagères sont déséquilibrés sans les subventions d'équilibre des communes et du budget principal,
- l'intégration fiscale d'ELAN est faible, ce qui diminue la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement).

Comment y remédier ?

Le pacte financier et fiscal est un outil qui amène de la lisibilité. Cet engagement formalisé entre les communes et la communauté de communes permet de remettre à plat les relations fiscales et financières.

Même s'il est difficile pour les communes d'accepter de nouvelles charges, il faut prendre du recul et réfléchir en matière d'équité et de solidarité.

Par exemple, si vous habitez Ambazac, trouveriez-vous équitable de payer dans vos impôts à la fois la charge d'une crèche ou d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) communal et de contribuer aux charges de la crèche et de l'ALSH de Chamborêt qu'aucun petit Ambazacois ne fréquente ? C'est pourquoi Saint-Jouvent va devoir supporter le déficit de ces structures au prorata des enfants qui la fréquentent.

Par solidarité, afin de ne pas étrangler les ex-communes d'AGD, les communes qui ne bénéficient pas de ces structures ont accepté d'étaler sur quatre ans la prise en charge de ces frais : nous avons payé 25% du déficit en 2023 ; si le pacte est signé, nous en payerons 50% en 2025 , 75 % en 2026 et 100% en 2026.

De même, avant le transfert de la compétence voirie, la commune supportait les frais d'entretien et les coûts d'investissement. Il est donc légitime qu'ELAN nous demande de compenser une partie de ces frais.

Ainsi une douzaine de sujets ont été décortiqués sans tabou : petite enfance, école de musique, médiathèques, voirie, assainissement, taxes sur le foncier bâti ou non bâti, services mutualisés (comme le service instructeur d'urbanisme), meilleure maîtrise de la masse salariale et ont abouti au vote d'une proposition le 21 décembre.

Même si les incidences sur notre commune sont importantes, cela va permettre à ELAN de retrouver des ratios de gestion acceptables, apportera un débat plus apaisé entre les communes et donnera de la lisibilité à nos comptes.



Que se passe-t-il s'il n'y a pas d'accord ?

La situation d'ELAN continuerait à empirer, empêchant à terme tout investissement : nos routes se dégraderaient de plus en plus vite, notre réseau d'assainissement et certains services pourraient disparaître.

Si, par exemple, nous n'avions plus de crèche ou d'ALSH communautaire, il faudrait,

pour répondre aux besoins des Jouventiens, recréer ces structures ce qui, à l'évidence, coûterait plus cher que notre contribution au pacte financier.

De plus, les sentiments d'injustice et de frustration exprimés par certaines communes ne permettraient plus d'espérer un projet pour notre territoire.

Ainsi, malgré les surcoûts qu'implique le vote de ce pacte, il est essentiel que cet outil puisse être mis en place pour apporter de la sérénité et de la transparence. Il a permis une réflexion en profondeur : chaque élu a pu s'interroger sur l'indispensable complémentarité et coopération entre les communes et l'intercommunalité et l'intérêt d'une réflexion partagée.

Ce pacte peut s'analyser comme une charte de principes sur lesquels les communes s'engagent pour donner corps au projet intercommunal et rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale du bloc communal.

Projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque à St Jouvent

Le projet porté par la société OXY 1902 s'implantera au sein du périmètre d'une ancienne carrière (exploitation de pegmatite) qui n'a été exploitée que sur une partie et remise en état en 2018. Il s'étend sur une surface clôturée de 20,4 ha et développera une puissance de 20,4 MWc (Mégawatt-crête) La future centrale permettra d'alimenter plus de 5000 foyers.

Toutes les parcelles du périmètre de l'emprise de l'ancienne carrière sont en zonage Ny du PLU de la commune de SAINT-JOUVENT, datant de mai 2012.



Extrait du règlement graphique du PLU / projet en rouge

En application de la rubrique N°30 (installations photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc) du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement, le projet fait l'objet

d'une étude d'impact. De ce fait, il est également soumis à l'avis de La Mission Régionale d'Autorité Environnementale et à enquête publique. Dans la synthèse de son avis délibéré du 7 avril 2023, la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine a considéré que le projet s'inscrit dans le cadre des politiques menées en faveur des énergies renouvelables et de la lutte contre le réchauffement climatique sous réserve de la mise en œuvre d'une compensation agricole.

Le conseil municipal et le conseil communautaire ont également, à plusieurs reprises délibéré favorablement à la réalisation de ce projet sur la base d'un avis favorable de la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Un permis de construire a été déposé et a fait l'objet d'une enquête publique du 13 septembre au 16 octobre 2023. Il concerne la construction de 9 postes de transformation et 1 poste de livraison pour une surface totale de 200,75 m² ainsi que des chemins d'accès aux éléments de la centrale pour 7040 m². Le 3 janvier 2024, le Préfet a délivré un avis favorable au projet.

POUR EN SAVOIR PLUS CONSULTER
notre site <https://saintjouvent.com/enquete-publique/>

Certains habitants ont reproché à la commune l'absence d'information préalable à l'enquête publique et, à l'initiative de 3 riverains, un collectif d'opposants au projet intitulé « Un avenir pour SAINT-JOUVENT » s'est constitué. Des rencontres ont eu lieu et une pétition a circulé.

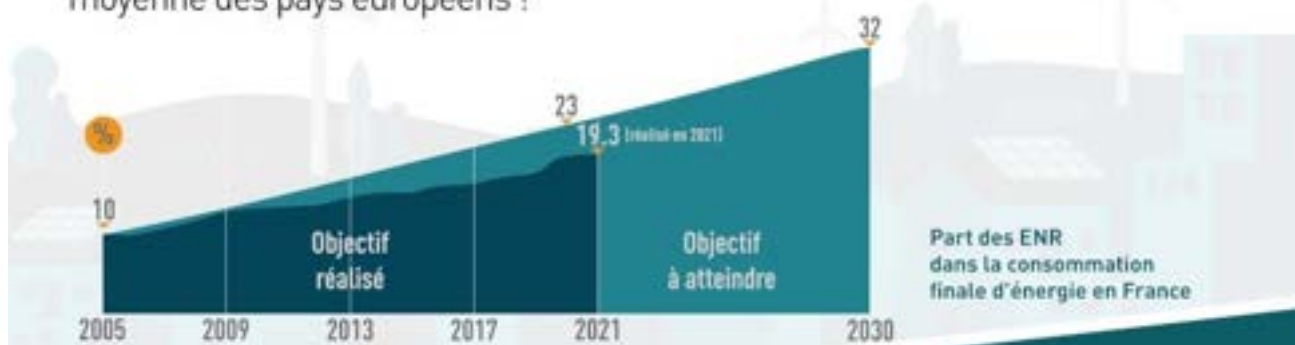
Au total, 104 observations ont été formulées. Le commissaire-enquêteur a répondu à chaque thématique d'observations et a finalement rendu un avis favorable assorti d'une réserve : que le projet agricole soit opérationnel à la mise en service de l'installation solaire.

Energies renouvelables, un enjeu majeur

Dans un contexte mondial de lutte contre le changement climatique et de crise énergétique, de fin de durée de vie de 26 réacteurs nucléaires sur 56 à moyen terme et de la nécessité de production accrue d'électricité (estimation à +60% en 2050), la France a pris du retard dans le développement des énergies renouvelables.

La France vise 32% d'ENR en 2030 mais elle est en retard

- En 2020, la France était le seul pays de l'UE à ne pas avoir atteint son objectif de développement des ENR
- Le temps de déploiement des projets est deux fois plus important en France que la moyenne des pays européens !



Un nouveau cadre réglementaire a été mis en place. Ainsi, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) s'inscrit dans un contexte de réchauffement climatique. L'une des dispositions les plus importantes contenues dans la loi EnR (Energies Renouvelables) porte sur la création d'un régime de planification territoriale pour les énergies renouvelables terrestres : les zones d'accélération de la production d'EnR. L'objectif de la création de ces zones d'accélération est de rattraper le retard de la France pris dans ce domaine et de diviser par deux le temps de déploiement des projets ENR.

La loi APER prévoit que les communes définissent, sur délibération du conseil municipal, après concertation du public, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR). Cette concertation doit permettre aux citoyens de donner leurs avis et propositions, afin d'aider les élus de Saint-Jouvent à faire remonter les ZAEnR validées qui devront être validées en conseil municipal auprès du référent préfectoral énergies renouvelables.

Les ZA EnR peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé, et concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire, le thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.



Zones d'accélération des énergies renouvelables, consultation

La commune de Saint-Jouvent lance une concertation par voie électronique du 19 janvier au 19 février 2024.

L'équipe municipale a également commencé à réfléchir à des premières propositions de ZAEnR, disponibles sur son site Internet.

Les citoyens sont invités à faire part de leurs avis et propositions :

- **par courriel : contact@saintjouvent.com,**
- **via un registre disponible en mairie pendant les heures d'ouverture,**
- **lors d'un petit-déjeuner citoyen à la salle polyvalente le 17/02/24 à 10h00.**

Les enjeux :

- **Accroître l'indépendance énergétique du pays :**

dépendance énergétique de la France de 44% en 2021, mise en exergue par la guerre en Ukraine

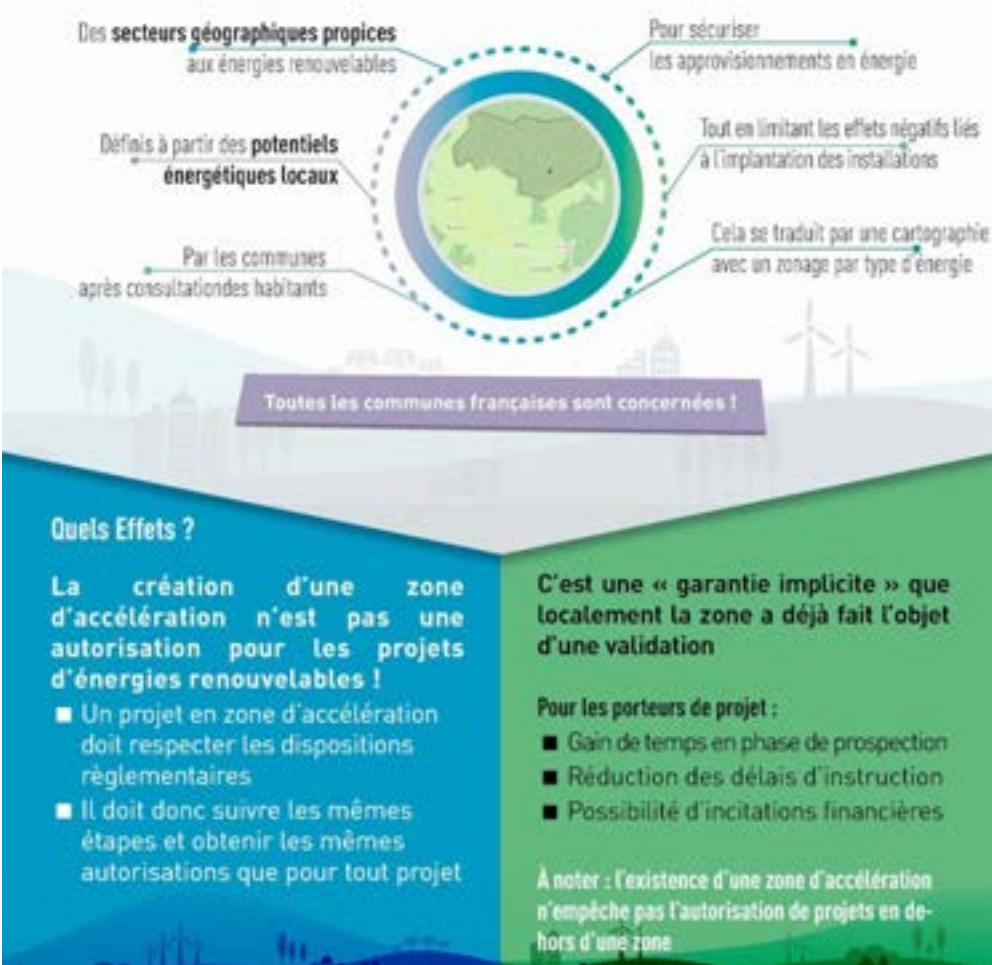
- **Maîtriser les coûts énergétiques :**

multiplication par 2,5 de la facture énergétique française entre 2021 et 2022

- **Lutter contre le changement climatique et atteindre la neutralité carbone :**

un mix énergétique français basé à 60% sur des énergies fossiles importées

Zones d'accélération des énergies renouvelables : de quoi parle-t-on ?



Source :

https://www.grandangouleme.fr/wp-content/uploads/2023/10/2310_panneaux_ER_web-1-1.pdf

Aménagement à 2x2 voies de la RN147 Nord Limoges

Des mesures compensatoires environnementales à Saint-Jouvent

Dans le cadre de l'aménagement à 2x2 voies de la RN147 au nord de Limoges, l'Etat représenté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine est chargé de mettre en œuvre les mesures destinées à compenser les impacts du projet sur l'environnement qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Ces mesures de compensation peuvent prendre différentes formes, comme par exemple :

- la création d'habitats favorables aux reptiles, aux amphibiens, aux chauves-souris ou aux mammifères (gîtes artificiels, mares, ornières, fossés...),
- la restauration de milieux humides ou de milieux boisés,
- le maintien de boisements existants en libre évolution et en sénescence afin de recréer des habitats favorables aux espèces forestières (chauves-souris, oiseaux, coléoptères),
- l'effacement de plans d'eau qui constituent un obstacle à l'écoulement de cours d'eau et favorisent l'installation d'espèces exotiques envahissantes,
- la diversification des pratiques de gestion (période de fauche, pâturage extensif,...).

La commune de Saint-Jouvent a répondu favorablement à la recherche de terrains de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, nécessaires à la pérennité de ces mesures de compensation sur le long terme. 77,5 ha de terrains communaux, essentiellement de la forêt, ont été identifiés comme éligibles à la compensation environnementale au titre de l'opération RN147 Nord Limoges. Ces terrains ont fait l'objet d'inventaires naturalistes sur une année complète en 2023, par le bureau d'études SEGED. Ces inventaires ont permis de confirmer l'intérêt des terrains susceptibles d'accueillir la compensation et de préciser les mesures qui pourraient être réalisées. Un plan de gestion, en cours d'élaboration, détaillera les modalités de mise en œuvre des mesures ainsi que leur coût et leur suivi. Il sera soumis à la délibération du conseil municipal au 1^{er} semestre 2024.

En fonction de la délibération, le partenariat entre la commune de Saint-Jouvent et l'Etat pourrait alors se traduire par la signature d'une obligation réelle environnementale (ORE). Ce dispositif précise le rôle et les engagements de chaque contractant, à savoir pour la commune de Saint-Jouvent de mettre en œuvre les mesures de compensation définies dans le plan de gestion contre une indemnisation financière de l'État. Ainsi la commune pourrait, tout en restant propriétaire des terrains, préserver des espaces naturels de qualité favorable à la biodiversité locale en instaurant une protection environnementale de long terme.

Une partie des terrains relevant du régime forestier, ce partenariat ferait également intervenir l'Office National des Forêts, comme gestionnaire des espaces forestiers.

Retrouvez l'avancement de l'opération d'aménagement à 2x2 voies de la RN147 au Nord de Limoges sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, rubrique Déplacements, infrastructures, transports > Infrastructures routières > RN147 > RN147 Nord Limoges :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/rn147-nord-limoges-r1441.html>





**13/03/24 et
12/09/24**

Collecte des encombrants Seulement sur ins- cription à la mairie de Saint-Jouvent

Les encombrants doivent être déposés **sur le bord de la route** selon les dates ci-dessus, avant 8h00, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

Attention: les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants.

Le compostage, pour mieux utiliser nos biodéchets

Depuis 2012, le tri à la source des biodéchets s'appliquait déjà aux professionnels produisant de grandes quantités de déchets, selon des seuils de production. A compter du 1^{er} janvier 2024, la mesure est généralisée à l'ensemble des acteurs professionnels sans seuil minimum. Et les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC – Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire).

Un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français est constitué de déchets alimentaires, soit 83 kg de déchets résiduels par habitant/an.

Chaque collectivité est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux : (1) collecte en porte à porte ou (2) en point d'apport volontaire, (3) proposition de composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent, mise en place de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble. C'est cette dernière solution qui a été retenue par le SYDED Haute-Vienne.



Le compostage est un processus naturel de décomposition de la matière organique similaire à la dégradation des feuilles mortes en forêt. Ce sont les petits organismes du sol (champignons, bactéries, cloportes, vers de fumier ...) qui transforment les déchets de cuisine et de jardin en compost. Pour un réussir son compost, il faut équilibrer les matières :

- 50 à 70 % de matières vertes (riches en azote, humides, fines et molles)
 - Cuisine : épluchures de fruits et légumes, croûtes de fromage, restes de repas
 - Maison : fleurs fanées, plantes d'intérieur
 - Jardin : tontes de gazon, fleurs fanées, restes de culture, herbes indésirables (non montées en graines)
- 30 à 50% de matières brunes (riches en carbone, sèches, grossières et rigides)
 - Cuisine : coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachet de thé
 - Maison : mouchoirs et essuie-tout
 - Jardin : feuilles mortes, broyat de branches, sciure, copeaux (de bois non traité), paille, foin.

**En triant les biodéchets,
plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre sont évitées.**

Le SYDED propose des aides pour le compostage :

- vente de composteurs (4 modèles différents) en bois ou en plastique à prix aidé (50% pris en charge par le SYDED) si je vis dans une maison avec jardin,
- vente de lombricomposteurs à prix aidé si je vis dans un appartement, une formation d'une heure me sera proposée et le matériel me sera remis ensuite,
- accompagnement pour la mise en place de mon projet de compostage partagé au pied de mon immeuble si je vis dans une résidence.

Infos et renseignements SYDED tél. 05 55 12 12 87

Sources :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16963>

<https://www.syded87.org/fr/reduire/valoriser-nos-ressources-naturelles/composter-pour-moins-jeter>

Des bacs jaunes en 2025

Après une année de fonctionnement de la redevance incitative, notre communauté de communes ELAN souhaite faire évoluer le service. Le Conseil Communautaire a proposé une période test de collecte du tri sélectif en porte à porte dès juillet 2024, pour les particuliers uniquement et pour les communes qui le souhaitent. En fonction des résultats de cette expérimentation, une harmonisation du service devrait être réalisée sur l'ensemble du territoire en 2025. Le verre et le papier continueront à devoir être amenés aux éco-points. Le déploiement de ce service sera décliné en deux phases :

- 1^{ère} phase : mise en place de la collecte des déchets recyclables tous les quinze jours dès juillet 2024 pour les communes qui le souhaitent. Le surcoût du service impliquera, pour l'année 2024, un supplément de tarification compris entre 10 et 22 € selon le volume du bac jaune mis à disposition, pour les habitants des communes concernées.

- 2^{ème} phase : mise en place de la collecte des déchets recyclables tous les quinze jours dès janvier 2025 pour les habitants des autres communes. Les coûts associés ne sont pas encore connus.

Alors que Thouron et Nieul ont délibéré pour une mise en service dès juillet 2024, l'équipe municipale de Saint-Jouvent s'est majoritairement abstenue, avec 3 voix pour et 4 contre. Nous attendons donc 2025 pour ce nouveau mode de ramassage des emballages ; d'ici là, nous disposons toujours des éco-points. Merci à chacun de les utiliser avec citoyenneté, en respectant les lieux.

Zoom : nos producteurs

Patrick CORGNE, éleveur de vaches laitières et de vaches limousines

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Issu d'une famille de migrants bretons arrivée en Limousin au milieu du siècle dernier, j'ai repris l'activité laitière à mon compte en 1997. Le siège de l'exploitation se situe à Bachellerie et la plupart des terres exploitées se situent sur la commune de Saint-Jouvent et un peu sur Nieul.

Pouvez-vous nous décrire votre production ? Et son évolution ?

Avec un troupeau d'une soixantaine de vaches laitières au départ, je n'ai produit que du lait en conventionnel jusqu'en 2009, date à laquelle une crise laitière majeure entraînant un prix d'achat du lait inférieur au prix de revient, m'a conduit vers un autre modèle de production : **le bio**. Depuis, je me suis investi dans ce nouveau mode de production en essayant entre autres des mélanges d'espèces et variétés végétales différents, permettant de nourrir convenablement les animaux sans utiliser de produits chimiques.

A partir de 2012, j'ai mis en place un autre troupeau de vaches de race limousine, constitué aujourd'hui d'une cinquantaine de mères. Ce sont des vaches allaitantes qui donnent naissance à un veau par an et qui l'élèvent jusqu'à 10 mois environ. A ce moment-là nous procédons au sevrage et les mâles sont soit engraisés sur place, soit vendus en maigre pour être engraisés dans une autre exploitation ; en ce qui me concerne, je les vends en maigre sur le marché conventionnel car il n'y a pas de débouchés en bio. Les femelles sont aussi vendues en maigre pour une partie et engraisées chez moi pour une autre partie, tout dépend du stock de nourriture. Quant aux vaches de réforme, elles sont commercialisées en bio.

Travaillez-vous seul pour cette production ?

Je travaille la plupart du temps seul, en faisant toutefois appel à une entreprise pour certains travaux tels que l'épandage des fumiers et lisiers, ainsi qu'au service de remplacement.

Où pouvons-nous acheter vos produits ?

Tout le lait produit sur l'exploitation est acheté par la coopérative Terra Lacta (à Isle). Vous pouvez trouver ces produits laitiers bio sous la marque producteur limousin «Les Fayes» (emballage vert). Et vous pouvez trouver de la viande bio achetée en ferme (chez moi et chez d'autres éleveurs) par UNEBIO et commercialisée en grande surface (CORA, AUCHAN, MONOPRIX) sous la marque "sourires de campagne".

Récemment, j'ai mis en place, en collaboration avec la maison «Delouis», une production de moutarde bio, disponible dans les magasins spécialisés. «Delouis», situé à Champsac en Haute-Vienne, produit une quantité d'autres condiments (mayonnaise, vinaigrette, etc ...) fabriqués à partir de matières premières locales bio et non bio.

Que souhaitez-vous pour votre activité sur les années à venir ?

Dans l'avenir, j'espère pouvoir maintenir l'exploitation en production biologique avec, sans doute, quelques ajustements entre les différentes productions.



Léonard, apiculteur



Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Léonard Rouchaud, 42 ans, apiculteur professionnel sur le territoire de Saint-Jouvent. La miellerie est aux Bordes, limitrophe de Bonnac-la-Côte. Je suis père de 3 enfants de 2 à 10 ans. Mon épouse est infirmière libérale à Uzerche au nord de la Corrèze.

Depuis quand exercez-vous votre activité sur notre commune et pouvez-vous décrire votre production ?

J'ai été amateur avec quelques ruches depuis longtemps. La passion dévorante de cette activité fait que j'ai décidé de devenir professionnel à temps plein en 2019. J'ai aujourd'hui entre 400 et 500 ruches selon les saisons dont la majorité sur une quinzaine d'emplacements répartis autour de Saint-Jouvent, entre Chaptelat, Bonnac, Thouron, Nantiat et Peyrilhac. Je profite d'un territoire unique, encore sauvage et sain pour proposer une gamme complète de miel qui évoquera notre belle et grande nature limousine, du nectar de ronce au châtaignier, en passant par l'acacia et le pissenlit. L'exploitation est labélisé BIO, ce qui va de soi dans notre territoire.

Je ne fais pas de transhumance de ruches en dehors du Limousin. Mais un de mes grands plaisirs est de tenter d'aller chercher les miellées du plateau de Millevaches. J'y produis ainsi de délicieux miels dits de « Montagne » issus des nectars de bourdaine, framboisiers sauvages et bruyères.

Je recherche une rusticité de mes abeilles, afin qu'elles



soient adaptées à nos hivers pouvant être rudes et nos printemps parfois très plu-

vieux. Je suis ainsi éleveur de mes propres reines ce qui me permet un travail de sélection.

Je fais partie du CETA Limousin (centre d'étude technique apicole) qui permet de très riches échanges techniques et amicaux avec mes collègues apiculteurs des alentours.

Je suis l'un des membres fondateurs de la coopérative apicole « Les miels Bio des Limousins » qui réunit 10 exploitations du Limousin et nous permet de commercialiser en commun notre production dans toute la France.

Vous travaillez seuls pour cette production ?

Je travaille majoritairement seul, parfois aidé par des collègues ou des stagiaires en formation agricole.

Et où pouvons-nous acheter vos produits ?

A Saint-Jouvent, il y a un dépôt-vente au restaurant Le Saint-Jouvent et bientôt aussi à la boulangerie. Et si vous commandez sur le site internet www.rucheo.fr, pour les habitants de Saint-Jouvent, à partir de 4 pots achetés, je viens vous livrer les pots avec plaisir !

Que souhaiteriez-vous pour votre activité sur les années à venir ?

Je souhaite un territoire naturel toujours plus préservé. Nos arbres centenaires conservés et de nouvelles haies plantées. Je souhaite que nos enfants, futurs citoyens se sentent concernés par la faune et la flore qui les entourent. Qu'ils aient envie de planter des arbres tout le temps 🍌

Je souhaite que les citoyens et leurs enfants continuent d'être militants dans leurs achats, pour soutenir l'agriculture française et le maintien d'un paysage et d'une souveraineté alimentaire indispensable.

Et n'oubliez-pas, vive le miel bio et sain produit avec amour par une apiculture paysanne mais professionnelle au milieu de la nature sauvage du Limousin ! Vive les abeilles et vive l'artisanat !



Taille des haies et élagage ou abattage des arbres

Pour information, si les branches d'une propriété privée débordent sur la voie publique, la collectivité peut se référer à l'article 673 du Code Civil et le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de le faire.

L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors mis à la charge des propriétaires négligents.

À certains endroits de notre commune, on constate une gêne occasionnée par le dépassement de haies ou d'arbres sur le domaine public mettant en cause la sécurité des déplacements des piétons et riverains ou en entravant la visibilité. De plus, le service des collectes d'ELAN nous signale de plus en plus souvent que des branches touchent ou gênent leur travail de collecte.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains **qu'il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public**. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage sur la voie publique

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.



En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**



*La municipalité vous remercie pour
votre compréhension !*

Rappel des obligations de taille et d'élagage entre parcelles privées

Selon l'article 673 du Code Civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne, etc.).

Cependant, vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage.

Pour faire réaliser cet entretien, vous devez adresser à votre voisin une demande d'élagage par courrier. Attention : selon la jurisprudence, si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui mais au propriétaire d'effectuer l'élagage. En cas d'absence de réponse ou de refus suite à votre lettre, différentes solutions s'offrent à vous (voir plus bas). Elles vont de la tentative de médiation à l'action en justice.

En revanche, lorsqu'il s'agit de simples racines, ronces ou brindilles avançant sur votre terrain, vous pouvez les couper directement sans être obligé de contacter votre voisin.

Règle des distances légales des plantations et des haies

D'après l'article 671 du Code civil, les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

Par ailleurs, en cas de non-respect de ces règles, la loi (article 672 du Code civil) vous permet en principe d'exiger que celles-ci soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

Votre voisin a alors le choix entre l'arrachage ou l'élagage. En revanche, vous ne pouvez pas le contraindre à agir dans certains cas prévus par la loi :

- lorsque le voisin dispose d'un titre l'autorisant à ne pas respecter les distances légales ;
- lorsque le non-respect des distances légales dure depuis plus de 30 ans sans qu'aucune opposition n'ait été formulée pendant cette période ;
- lorsque votre terrain et celui de votre voisin appartenaient autrefois à une même propriété au moment de la plantation de l'arbre.

Refus du voisin et moyens d'action

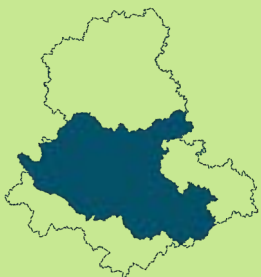
Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice afin de trouver une solution amiable. Il est également possible de faire appel à un tiers en cas de trouble de voisinage tel que le maire de votre commune (à qui il convient alors d'adresser une demande d'intervention par courrier).

A défaut de solution, vous avez la possibilité de vous adresser directement au tribunal d'instance qui pourra ordonner la coupe, au besoin sous astreinte.

Évitons d'en arriver à ces extrêmes et faisons preuve de civisme à l'égard de nos concitoyens.

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion

Le rôle majeur des ripisylves et des haies face aux inondations, pour une bonne qualité des eaux et en faveur de la biodiversité, On vous aide à en replanter...



Le Syndicat regroupe une centaine de communes autour de la vallée de la Vienne sur deux départements (Haute-Vienne et Charente) : de Neuvic Entier en amont à Chabanais en aval du territoire.



L'actualité pluviométrique des dernières semaines et les inondations qui traversent plusieurs régions de la métropole rappellent combien la prévention et la gestion du risque sont importantes.

En Haute-Vienne et particulièrement sur le bassin de la Vienne, les dernières inondations ont été provoquées par d'importantes pluies orageuses très localisées. Plusieurs phénomènes peuvent aggraver les inondations :

- la présence d'embâcles sur les rivières qui peuvent obstruer les biens publics tels que les ponts et faire barrage à l'écoulement de l'eau,
- de forts ruissellements et une érosion de terres arables qui obstruent les fossés d'évacuation et entraînent des débordements sur des routes, dans des villages ou dans des centres bourgs,
- des rivières qui ne sont plus dans leur lit d'origine aussi appelé talweg ou avec des bassins versants fortement urbanisés.



Le SABV tient à rappeler quelques fondamentaux, ses outils et des actions pour maintenir une veille et des opérations de prévention face à ces risques.

Concernant les boisements de berges, il est rappelé que l'entretien quotidien relève de la responsabilité des riverains (*article L. 215-14 du code de l'environnement*). Néanmoins, la collectivité peut s'y substituer aux frais et risques des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence donnée par le Préfet.



Le SABV assure quotidiennement des opérations de restauration sur de nombreux cours d'eau pour limiter les risques d'inondations sur des secteurs avec des enjeux majeurs. Très récemment, des travaux ont été mis en oeuvre sur la Ligoure ou la Briançonne par exemple.

Pour faciliter le maintien et le renouvellement de ces boisements de berges, laissez pousser une ripisylve suffisamment large pour que les racines des arbres et arbustes retiennent les berges des rivières mais également se tiennent entre eux...Le SABV peut également vous accompagner techniquement et financièrement dans des replantations.

Concernant les ruissellements, les plantations de haies sur talus perpendiculairement aux flux des eaux sont également des solutions qui peuvent être déployées, accompagnées et largement financées, n'hésitez pas à nous contacter ! Elles sont une solution complémentaire à la couverture de sols.

Pour en savoir plus : www.syndicat-bassin-vienne.fr

Ateliers organisés par l'ASEPT

Comme chaque année, l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention des Territoires) propose d'organiser différents ateliers dans les locaux de notre commune.

Atelier	Durée	Objectif
Numérique Niveau débutant, tablettes fournies	10 séances de 2 heures	Se familiariser avec les nouvelles technologies et communiquer autrement avec ses proches
Nutrition	6 séances de 2 heures	Maintenir une qualité de vie en diminuant, grâce à une alimentation adaptée, les risques liés à l'avancée en âge
Equilibre en bleu	12 séances de 1 heure	Apprendre à mieux se déplacer, s'asseoir et se lever en confiance, apprivoiser le sol
Cap bien-être	4 séances de 2 heures	Identifier les causes et mécanismes du stress et des émotions, pour mettre en place des stratégies personnelles au service de la santé.
Mémoire	10 séances de 2 heures	Lutter contre les troubles de la mémoire en comprenant et en agissant au quotidien sur sa mémoire.
Bien avec soi	8 séances de 1 heure	Découvrir ou redécouvrir des techniques permettant de profiter de moments simples et de cultiver son bien-être physique, mental et émotionnel
Vitalité	6 séances de 2 heures	Responsabiliser chacun vis à vis de sa santé, sensibiliser les seniors aux problèmes du vieillissement et aux éléments clés du Bien Vieillir
Préservons-nous	5 séances de 2 heures	Echanger avec le groupe sur le confort de vie qu'il soit physique, mental et trouver des astuces pour améliorer le confort de vie au quotidien
Santé vous bien au volant	3 séances de 2 heures	Maintenir l'autonomie et la mobilité des seniors grâce à la conduite
Sommeil	6 séances de 2 heures	Comprendre les mécanismes du sommeil, se réconcilier avec ce dernier, apprendre à se détendre et acquérir des outils faciles à mettre en place pour mieux dormir

L'année dernière, l'atelier informatique a été très apprécié par les participants, mais très peu d'habitants de Saint-Jouvent y étaient présents. L'inscription est obligatoire du fait d'un nombre de places limitées. **Renseignements et inscriptions au 05 55 49 85 57**

Vers un Club du Bonheur Thouron/Saint-Jouvent ?

Les membres de l'association du « Club du Bonheur » de Thouron proposent aux habitants de notre commune de s'associer à eux afin de partager des moments conviviaux au cours d'après-midi dédiés à des jeux, des sorties culturelles, sportives (marche), ...ou autres. Ces différentes activités seraient alors organisées soit à Thouron soit à Saint-Jouvent. Pour toutes les personnes intéressées et pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner à la mairie qui transmettra aux intéressés.

Nous espérons que vous serez nombreux à soutenir cette initiative de nos voisins de Thouron !

Associations

FNATH



La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour contacter les bénévoles de la section FNATH 87 à NIEUL :

- Jean-Claude DUREAU, président de la section, au 05 55 75 84 50
- Annie SALVI, trésorière de la section au 05 55 75 85 11

A noter que, suite au Congrès Départemental du 24 juin 2023, la FNATH 87 a changé de Président. C'est désormais Monique BOURDIER, nouvelle Présidente Départementale qui succède à Christian BLANCHET (qui ne souhaitait pas se représenter). La passation de pouvoir s'est effectuée dans la bonne humeur.



Association sportive St-Jouvent Section Football



Avec 75 licenciés pour cette saison 2023-2024, la section football de l'A.S.St-Jouvent a la fierté de pouvoir présenter 3 équipes séniors, ce qui est particulièrement rare pour un club d'une petite commune rurale comme la nôtre.

* Séniors :

Après trois montées successives en division supérieure, puis une descente lors de la saison 2021-2022, notre équipe fanion a réussi l'objectif de remonter immédiatement la saison passée, grâce au sérieux et à l'implication de tous. Le bilan est éloquent : 1 défaite pour 22 matchs joués.

Lors de cette même saison 2022-2023, notre équipe réserve était engagée en championnat Départemental 4 et nos ambitions étaient de terminer dans les 5 premiers. Profitant de la dynamique de l'équipe 1 et d'un groupe étoffé, notre équipe a parcouru le championnat dans la première partie du tableau. La motivation du groupe et la bonne ambiance a eu raison des matchs les plus importants contre les équipes positionnées devant au classement. Elle restera 2^{ème} jusqu'au bout du championnat et accédera ainsi à la division supérieure.

Ainsi, c'est une belle année sportive qu'a vécu l'ASSJ avec les montées de ces 2 premières équipes. Il s'agit d'un travail collectif mené par tous, entraîneurs, joueurs, dirigeants, tout au long de la saison. Il n'y a pas beaucoup de clubs ruraux qui peuvent se targuer de présenter 4 coachs aux entraînements, démontrant un encadrement et une structuration sérieuse de ces derniers et permettant ainsi à chaque joueur d'être positionné dans les meilleures conditions pour performer.

Pour cette nouvelle saison 2023-2024, notre équipe 1 évolue désormais en championnat Départemental 2. Dans une poule très relevée, l'objectif est bien évidemment le maintien. A la trêve hivernale, elle se positionne à la 4^{ème} place, ce qui est très prometteur.

Si vous êtes amateur de football, nous vous encourageons vivement à venir voir évoluer cette équipe jeune et dynamique, aux qualités footballistiques indéniables. Nous sommes certains que vous ne le regretterez pas et que vous prendrez goût à revenir. Il en va de même pour les 2 équipes réserves !

Pour ce qui est de notre première équipe réserve, elle participe au championnat Départemental 3. L'objectif de cette saison est également le maintien même s'il sera difficile à obtenir car le niveau est beaucoup plus relevé. Il faudra donc que les joueurs fassent preuve de combattivité, de courage, de solidarité et d'abnégation pour y arriver, mais ils en ont les qualités.

Enfin, fort de notre dynamisme et d'un effectif conséquent, une troisième équipe a été consolidée et engagée en championnat de 5^{ème} Division. Il n'y a pas d'objectif précis pour ce groupe, constitué de jeunes joueurs mais aussi de vétérans, si ce n'est de porter haut les couleurs du club avec les propres valeurs de chaque joueur telles la combattivité et la solidarité malgré l'adversité.

Associations

* Ecole de Football :

Si la catégorie séniors est en pleine effervescence, ce n'est malheureusement plus le cas pour notre Ecole de football. Ce qui faisait notre force depuis de nombreuses années, n'est plus depuis 2 ans. Cependant, nous avons la ferme intention de redonner l'opportunité aux enfants de pratiquer le football à St-Jouvent en ré-ouvrant l'école dès la fin de cette saison. Alors, si votre enfant souhaite découvrir ce sport ou s'il pratique déjà dans un autre club mais que vous souhaitez qu'il revienne dans notre commune, n'hésitez pas à contacter Jérôme au 06.16.84.87.10.

* Réseaux sociaux :

Si vous souhaitez suivre l'actualité du club, plusieurs possibilités :

- Compte Instagram :
<https://instagram.com/stjouventfoot?igshid=Mzc1MmZhNjY=>
- Compte FaceBook :
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100083695834060>

* Manifestations :

Notre traditionnel repas le 20/04/2024 : le menu reste à définir mais nous souhaitons la même réussite et ambiance que l'année dernière où nous avons accueilli 140 convives. Alors n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Tournoi de sixte le 09/06/2024 : si vous souhaitez constituer une équipe de copains/copines, vous serez les bienvenus.

Je profite de ce bulletin municipal pour remercier chaleureusement tous ceux qui contribuent à la bonne vie du club (joueurs, éducateurs, dirigeants, parents, supporters, amis du club, l'ensemble des sponsors et la Municipalité).

PS : Lors de la rédaction de cet article, nous avons appris le très grave accident de notre ami Romuald, en coupant du bois.

Il lui faudra faire preuve de beaucoup de courage pour son rétablissement mais nous serons à ses côtés pour l'accompagner dans sa convalescence.

Nous avons tous une grosse pensée pour lui.



Equipe de Départemental 2

Etat civil 2023

Naissances



BANDOU-NAÏTOLL Inaya.....	22/05/2023
BERMUDEZ Anuel, Piti.....	17/11/2023
BERMUDEZ Ruby, Linsay.....	08/05/2023
CHAMPALOUX Owen, Bernard, Jacques....	16/06/2023
DESMAISONS Sasha	6 août 2023
DESBROUSSES BARDET Mila.....	20/02/2023
FAURE GOERGEN Célestine.....	10/11/2023
KRAMP Martin.....	20/02/2023
LAVAUD Mathieu.....	08/11/2023
LEFRANÇOIS Rose, Annick, Nelly.....	26/02/2023
MASVIGNIER Morgane, Véronique, Bé- rengère, Joceline.....	03/10/2023
PARDONNET Ayden, Gabriel.....	14/09/2023
PAROU Quentin, Damien.....	22/02/2023
REMONDIERE Arsène.....	06/04/2023
ROUDIER IVANOF Milo, Baïset.....	14/11/2023
TEILLOUT DESACHY Maïlio.....	08/07/2023

Décès



FRAGNAUD Marcel.....	31/01/23
RESTOUEIX Lucette.....	22/05/23
BERGEMINE Colette.....	12/06/23
DUROUX Fernand.....	18/06/23
PALIN Henri.....	16/07/23
LEBRET Serge.....	31/07/23
MARIAUX François.....	15/10/23
CLEMENT Monique.....	25/10/23
DUFOUR Odile.....	28/10/23
CLAUS Jean-Louis.....	30/10/23
SENON Christiane.....	27/11/23



Mariages

DEBELLEIX Philippe et MORICHON Nathalie.....	02/03/23
LOISEAU David et BARANGER Claire-Hélène.....	27/05/23
COLLONGES-SENS Hervé et CORGNE Lydie.....	05/08/23

Questionnaire sur les moyens de communication

En début de mandat, nous vous avons sollicité pour mieux connaître vos attentes concernant les moyens de communication utilisés pour les informations communales.

A mi-mandat, nous souhaitons de nouveau avoir votre retour. Votre avis est important !

Merci de répondre au questionnaire joint à ce bulletin, soit en le déposant renseigné en mairie ou en cliquant sur le QR code ci-après.



PÊLE-MÊLE

Accueil nouveaux habitants

Les habitants arrivés sur notre commune sur l'année 2023 sont invités à une réunion d'accueil à la salle polyvalente le **17 Février 2024 à 11h00.**

Secrétariat de Mairie : Nouveaux horaires

Les pratiques de nos administrés évoluent : avec la dématérialisation et la possibilité de réaliser de nombreuses démarches directement sur Internet, avec la fin de la régie « Cantine » qui obligeait les parents à venir acheter leurs tickets à l'avance, avec la crise du COVID qui a considérablement fait évoluer les mentalités, la fréquentation de la mairie a beaucoup baissé, en particulier celle du samedi.

Pour autant, la complexité des dossiers à traiter nécessite de la part de nos secrétaires une concentration plus grande, difficile à obtenir lorsqu'elles sont interrompues dans leur travail pour l'accueil d'administrés.

C'est pourquoi il a été décidé de ne plus ouvrir tous les samedis et de fermer une demi-journée supplémentaire l'accès à notre secrétariat de mairie. Les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sont désormais à partir du 1^{er} janvier 2024 :

le matin

du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h00
les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : de 9h à 12h00
les autres samedis : uniquement sur rendez-vous
et en cas d'urgence,



l'après-midi

le lundi, mercredi et vendredi : de 14h00 à 18h00.

Boutique « Art et Loisirs »

Une boutique d'artisanat a ouvert début décembre aux 14-15 Place de l'Eglise. Elle est ouverte du mardi au samedi de 13h30 à 19h00. Vous y trouverez bijoux, lampes, compositions en fleurs séchées, macramé, produits Nature et Limousin et bien d'autres idées de cadeaux. Des ateliers de créativité sont également proposés sur inscription. Si ce n'est déjà fait, poussez la porte, vous serez surpris par la diversité des objets proposés !



PIMMS (Point Information et Médiation Multi-Services)

de 14h30 à 16h30
le mercredi des semaines paires,
sur le parking de la salle polyvalente



La page de l'opposition *

UNIS POUR SAINT-JOUVENT

En ce début d'année 2024, nos vœux de bonheur, succès, santé vous accompagnent et nous souhaitons pour chacun d'entre vous la réalisation de tous vos rêves ! Même les plus secrets. Nous sommes et serons toujours présents pour vous soutenir et vous écouter.

Faisons cependant un constat sur quelques dossiers impactant votre commune en y apportant quelques éléments complémentaires : *précisons que nous sommes dans l'obligation d'écrire cette page pour le **mercredi 20 décembre 2023**.*

Réhabilitation des anciens ateliers :

Les administrés ont pu remarquer devant la mairie un panneau d'affichage informant des travaux en cours de réalisation dans les anciens ateliers ayant pour but de les transformer en salle du conseil et des mariages.

Lors du vote de ce projet, nous nous sommes abstenus notamment pour les raisons suivantes : Suivant la conjoncture actuelle, nous aurions préféré que ce projet estimé à plus de **600 000 €** soit tourné plus raisonnablement vers les administrés (salles d'associations, lieu de rencontre, salle d'activités, ...) et/ou que le coût en soit réduit.

Nous invitons les responsables en charge de ce projet, à afficher le plan de financement, pour une meilleure communication.

Communauté de communes ELAN :

Les élus de votre commune se trouvent aujourd'hui impactés dans leur gestion financière par l'obligation de répondre aux besoins de la communauté de communes ELAN.

Celle-ci impose une nouvelle augmentation des attributions de compensation versées par les communes afin de pallier ses difficultés financières.

Par répercussion indirecte, ce sont les administrés qui vont en subir les conséquences : le budget 2024 de la commune devra réduire ses dépenses et rechercher de nouvelles recettes pour fonctionner.

Votre mairie se conforme en tout point aux demandes de la communauté de communes !

Nous tenions plus particulièrement à revenir sur le très problématique ramassage des ordures ménagères qui cristallise toutes les colères. Baisse de la qualité des services et augmentation des coûts. Le calendrier de collecte des déchets a été modifié sans que les administrés n'en soient informés (ou trop tardivement). Le ramassage des recyclables à domicile est envisagé mais encore avec un surcoût. La communauté de communes ELAN ne fera qu'augmenter votre facture.

C'est une évidence, dans les années à venir, comme nous venons de commencer à le faire, il va falloir repenser notre manière de consommer et de vivre. Toutefois si pour certains, le « porte-monnaie » est un déclencheur de bon comportement, nous pensons qu'il y a des limites à l'augmentation des factures.

Dynamisme de notre milieu associatif :

Nous pouvons constater que plusieurs associations s'impliquent dans la vie de la commune et se mobilisent pour créer ou participer à des événements permettant ainsi de développer un lien social entre administrés et surtout entre génération. Nous tenons à remercier chacun pour leurs efforts et leur implication au sein de la commune.

** Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

Manifestations prévues de janvier à juin



Samedi 27 janvier	Soirée jeux de société organisée par la GYM TONIC
Samedi 3 février	Soirée théâtre organisée par le COMITE DES FETES
Jeudi 8 février	Soirée cinéma avec le film « 5 hectares » organisée par la MAIRIE
Dimanche 11 février	Concours de belote organisé par les PARENTS D'ELEVES
Samedi 17 février	10h-11h : Petit-déjeuner citoyen ,réflexion sur les zones d'accélération des énergies renouvelables 11h-12h : Rencontre avec les nouveaux habitants organisés par la MAIRIE
Samedi 9 mars	Repas organisé par le JUDO
Dimanche 17 mars	Carnaval organisé par les PARENTS D'ELEVES
Samedi 23 mars	Soirée Saint Patrick, Happy Beer organisée par SAINT JOUV'EN FÊTE
Samedi 6 avril	Journée éco-citoyenne organisée par la MAIRIE
Dimanche 7 avril	« Vide ta chambre » organisé par les PARENTS D'ELEVES
Samedi 20 avril	Repas organisé par le FOOT
Dimanche 28 avril	Thé dansant organisé par le COMITE DES FETES
Dimanche 12 mai	Journée Rando VTT/Marche organisée par le club VTT
Samedi 1^{er} juin	Journée Relaxation organisée par RELAX ET MOI
Dimanche 9 juin	Elections européennes
Samedi 15 juin	Fête du château/Trail organisés par EN AVANT SAINT JOUVENT
Samedi 22 juin	Repas organisé par le COMITE DES FETES
Vendredi 28 juin	Fête de l'école organisée par les PARENTS D'ELEVES